



REVUE DE PRESSE
Jeudi 07 décembre 2017



Réservistes de la gendarmerie: «Être utiles à notre pays»

En Charente, 216 réservistes épaulent au quotidien les 450 gendarmes. Des profils différents et une «contribution essentielle».

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Ces civils sont engagés sans réserve dans la gendarmerie. Ils sont 216 en Charente. Des réservistes, femmes et hommes civils, mobilisés tout au long de l'année pour épauler les 450 gendarmes du groupement du département. Vendredi, une cinquantaine d'entre eux ont été mis à l'honneur, promus, décorés ou encore félicités à la caserne Levasseur d'Angoulême. Certains ayant permis d'interpeller des délinquants ou de sauver des personnes blessées.

Rencontre avec trois de ces réservistes qui constituent une «contribution essentielle» à la gendarmerie (lire encadré).

Trois témoignages de réservistes charentais

Cindy Pineau, 27 ans, est maman de trois enfants. Tout juste promue brigadier. «J'avais pensé à m'engager dans une carrière militaire, mais ce n'était pas compatible avec ma vie de famille. J'ai décidé d'intégrer la réserve en 2011. J'ai le sentiment d'être utile, de contribuer à la sécurité, au service public. En 2017, j'ai effectué une cinquantaine de journées. En pratique, je renseigne mes disponibilités sur un site une semaine à l'avance.»

François Charvet, 57 ans, est un «ancien de l'arme». À la retraite après trente-cinq ans de service, le maréchal des logis chef a décidé de prolonger le bail. «Je voulais garder le contact, côtoyer des jeunes, transmettre mon expérience, continuer à être utile à mon pays. En 2016, j'ai été mobilisé 80 jours, les besoins étaient importants en raison de l'état d'urgence. En 2017, je dois être à 60 jours. J'interviens uniquement sur le groupement de la Charente, mais on peut être appelé dans un autre département en cas d'événement spécial ou pen-



Sandrine Gauthier, François Charvet et Cindy Pineau (de gauche à droite) sont réservistes et fiers de l'être.

Photo Quentin Petit

”
Porter l'uniforme, c'est une responsabilité forte, une implication, une forme d'engagement.

dant la période estivale. Nous portons une arme suivant nos habilitations, mais nous ne participons pas directement aux enquêtes.»

Sandrine Gauthier, 35 ans, est agent de surveillance de la voie publique à la mairie de La Rochefoucauld. Elle est réserviste depuis 2012, au grade de gendarme. «Ma situation familiale ne m'a pas permis de m'engager. Cette année, j'ai effectué quatre journées en plus des deux jours d'instruction obligatoires chaque année. La réserve m'apporte beaucoup, j'y apprend des choses très différentes de ma vie civile. Porter l'uniforme, c'est une responsabilité forte, une implication, une forme d'engagement.»

«Des besoins importants»

6 860. C'est le nombre de journées effectuées par des réservistes en Charente depuis le début de l'année. «Ils renforcent au quotidien les unités territoriales, leur contribution est essentielle. Grâce à eux, c'est plus de présence sur le terrain, plus de lien avec la population», souligne le chef d'escadron Yvan Santouil, officier au groupement de gendarmerie de Charente, qui estime que sur les 216 réservistes charentais, «un tiers sont des retraités, le reste, des jeunes». «C'est un vivier de recrutement très important.

Nos besoins sont importants.» Les réservistes sont mobilisés selon leur disponibilité et rémunérés à la journée (55 à 110 euros nets selon le grade). Une formation de quatre semaines est obligatoire. Pour postuler, il faut avoir de 18 à 40 ans, de bonnes aptitudes physiques, une bonne moralité et être de nationalité française.

05 45 37 50 22 ou www.lagendarmerierecrute.fr

France Victimes inaugure ses locaux et une nouvelle ère

Changement de nom, d'adresse et de présidente. L'Asvad (Association de soutien aux victimes d'actes de délinquance), maillon fiable et essentiel qui vient en aide aux victimes de tous préjudices corporel, matériel ou moral

se nomme depuis quelques mois France Victimes, rejoignant ainsi un réseau national fort de 133 antennes départementales.

Ses nouveaux bureaux, 2, rue de Beaulieu à Angoulême, à quelques mètres du palais de justice

où l'association garde une permanence quotidienne, ont été inaugurés la semaine dernière en présence de nombreux acteurs de la justice du département. L'occasion pour Maguy Bertrand, présidente pendant près de quinze ans, de passer officiellement le flambeau à Martine Faury, ancienne avocate, élue présidente lors du conseil d'administration de septembre.

«Je suis fière et heureuse du travail réalisé depuis toutes ces années», a souligné Maguy Bertrand, très émue des nombreux témoignages d'amitié qui lui ont été portés. «Je prends la mesure de la responsabilité de cette transmission, mais je peux m'appuyer sur une équipe très efficace de quatre juristes et une secrétaire», a répondu Martine Faury.

F. B.



Les nouveaux locaux ont été inaugurés la semaine dernière. Martine Faury succède à Maguy Bertrand au poste de présidente.

Photo Renaud Joubert

France Victimes. Permanences au palais de justice ou 2, rue Beaulieu à Angoulême. Tél. 05 45 92 89 40.

La guerre de la fibre optique ne faiblit pas

La Région va verser 24 millions d'euros pour déployer la fibre optique en Charente, malgré la sécession de Charente limousine.

Vingt-quatre millions d'euros. C'est le montant que la Région va, aujourd'hui, s'engager à verser à Charente Numérique dans le cadre du déploiement de la fibre optique et du très haut débit dans le département. De toutes les collectivités épaulées par Nouvelle-Aquitaine pour basculer – enfin – dans l'ère du très haut débit, la Charente est la mieux dotée. La Dordogne recevra 21 millions d'euros, le Lot-et-Garonne 11,5 et les Landes 11. Vingt-quatre millions, pas moins. Malgré la défection de Charente limousine qui a décidé de faire confiance à SFR, l'opérateur qui lui promet la fibre gratuite jusque dans les hameaux les plus reculés. En attendant la décision de Cœur-de-Charente, qui en débattrait ce soir, et de Lavalette-Tude-Dronne dont le cœur balance toujours entre Charente Numérique et SFR et qui se décidera d'ici à la fin du mois.

”

Qu'un président de communauté de communes cède ainsi aux sirènes de SFR, ça me laisse sans voix.

Président de THD Nouvelle-Aquitaine, Mathieu Hazouard, élu de la majorité régionale, observe avec attention ce qui se passe en Charente. «Pour moi, ce n'est pas une bisbille charentaise. Si je n'élude pas les rapports compliqués entre opposition et majorité départementale, je suis surtout inquiet quand je vois la proposition de SFR: que viennent-ils vendre en Charente limousine, si ce n'est un miroir aux alouettes?» Et de regretter, à l'adresse de Philippe Bouty, président de Charente limousine, qui est pourtant de son bord politique: «Qu'un président de communauté de communes cède ainsi aux sirènes de SFR, ça



La signature de Charente limousine avec SFR envenime le débat sur le déploiement de la fibre optique.

Photo CL

me laisse sans voix.» Il en est certain, SFR ne fibrerait pas toute la Charente limousine. «Le diable se niche dans les détails: ils s'engagent à aller jusqu'aux zones raccordables, pas jusqu'aux logements. C'est différent. Tout le monde est conscient que SFR ne tiendra pas son engagement.» Il est aussi conscient qu'une autre bataille, nationale, se joue entre collectivités et opérateurs d'un côté, mais aussi entre Orange et SFR. «J'espère qu'au final, ce ne sont pas les habitants de Charente limousine qui en seront les victimes.»

Nicole Bonnefoy: «Amateurisme total»

En Charente, la sénatrice Nicole Bonnefoy balaie les attaques de Mathieu Hazouard. C'est elle qui a fait le lien entre SFR et Philippe Bouty «suite à une table ronde au Sénat en juillet dernier». Ce plan, porté par une région de gauche, mis en musique localement par un département de droite, est à ses yeux beaucoup trop cher. «Tout ce qui peut être fait par le privé, c'est de l'argent public à dépenser en moins. SFR dit qu'il peut le faire et le gouvernement promet de sanctionner les opérateurs s'ils ne tiennent pas leurs engagements. Pourquoi s'en priver?» Que son collègue socialiste de Dordogne adopte la même stratégie que François Bonneau, le Charentais de droite, n'infléchit pas

sa position. «Amateurisme total», dit-elle, estimant même que «les opérateurs sont très critiques avec la SPL de Nouvelle-Aquitaine». «À ma connaissance, aucun d'eux ne souhaite louer le réseau que veut construire la Région.»

C'est pourtant l'un des arguments de la Région: construire un réseau de fibre dont les collectivités seront propriétaires, puis le rentabiliser en le louant aux opérateurs. Un plan très proche de celui que portait la majorité départementale précédente, celle de Nicole Bonnefoy et Philippe Bouty, la différence portant essentiellement sur le montant d'intervention du Département: 26 millions aujourd'hui contre 13 auparavant. «Mais depuis, le monde a changé! La volonté gouvernementale n'est plus la même et le discours des opérateurs n'est plus le même», insiste Nicole Bonnefoy qui prend en exemple le choix fait en Charente-Maritime: celui d'une délégation liant le Département à Orange. «Et là-bas, la part d'argent public n'est que de 45 millions, dont zéro euro par les communautés de communes.»

Dans cette bataille qui transcende les clivages politiques, tout le monde est convaincu d'avoir raison. Mathieu Hazouard: «J'espère ne pas avoir à constater en 2022 que SFR n'a pas tenu ses engagements envers la Charente limousine. Sincèrement.» Il n'en pense pas moins.

Medef et élus appellent à manifester demain

Après les élus et usagers du Ruffécois samedi, c'est au tour des Angoumoisins de se mobiliser pour exprimer leur colère contre la SNCF. Heure du rendez-vous: demain à 8h30. Hier soir, l'Union patronale, qui représente le Medef en Charente, les élus de la Ville d'Angoulême, du Département, de l'Agglo et les représentants de la CCI ont décidé d'initier une manifestation sur le parvis de la gare afin de faire pression sur la SNCF. *«La Charente, si elle veut que ses investissements en faveur de la LGV servent son développement, doit se mobiliser pour exiger le maintien des arrêts TGV mais aussi la sauvegarde de l'étoile ferroviaire d'Angoulême»*, écrivent patrons et élus dans un communiqué posté sur les réseaux sociaux. Et d'asséner: *«Devant le mépris dont fait preuve la SNCF, nous appelons à une mobilisation*

le vendredi 8 décembre à 8h30 sur le parvis de la gare.» C'est lundi qu'entrent en vigueur les nouveaux horaires des TGV, avec suppression de celui en provenance de Bordeaux le matin à 8h08 et celui en direction de la capitale girondine à 18h15. Pour exacerber la colère des élus charentais, qui ont versé 40 millions d'euros dans la corbeille de la LGV, le TGV à destination de Paris de 6h24, le seul à rallier la capitale en 1h43, est régulièrement annulé la veille pour le lendemain depuis un mois. Sur les quinze derniers jours, il n'a circulé qu'une fois, les voyageurs étant transférés dans le 6h29 qui arrive à Paris trente minutes plus tard. Pour l'instant, le courrier recommandé envoyé à la SNCF fin octobre par François Bonneau, le président du Département, est resté sans réponse de la part de la SNCF. Le bras de fer s'intensifie.

■ Michel Gourinchas a démissionné hier, de la présidence de Grand Cognac ■ Jérôme Sourisseau serait sur les rangs ■ Les anciennes communes du Cognac brandissent la menace de quitter le bateau.

Grand Cognac: «Tout a explosé»

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Il a quitté la réunion en colère sur un «je me casse». Les derniers mots de Michel Gourinchas en tant que président de Grand Cognac. Onze mois après son élection à la tête de la nouvelle agglomération, le maire de Cognac a décidé de jeter l'éponge hier matin, lors d'une réunion à laquelle participaient les quinze vice-présidents. Aucun accord n'a pu être trouvé sur la réduction de la Dotation de solidarité communautaire (DSC), sujet de crispation depuis plusieurs semaines (lire ci-contre). «*Tout a explosé*», estime Michel Gourinchas, qui, la veille, espérait toujours une issue favorable. «*On est revenu sur les discussions qui nous opposent, chacun a de bons arguments pour son territoire, relève-t-il. Il était impossible que j'arrive à permettre un consensus.*»

Les Cognacais prêts à partir !

«*Un uppercut, on est tous un peu abasourdis*», commente Lilian Jousson, le maire de Louzac. Un «*coup rude*», dit aussi Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard, «*atterré par la manière dont ça s'est passé*». «*On espérait vraiment qu'il y ait un sursaut. Et on se demande, en fait, s'ils n'ont pas saisi l'occasion pour donner le coup de grâce*». «*Ils*», ce sont les élus des territoires de Segonzac,



Onze mois après son élection à la présidence, Michel Gourinchas «choisit [sa] ville».

Photo archives Majid Bouzitt

Châteaubernard et Jarnac. Ceux de l'ancienne CDC de Grand Cognac, eux, ont plutôt le sentiment d'être les dindons de la farce. «*On ne trouve pas un seul point positif dans la construction de cette aggro, où on ne sera jamais entendu puisqu'on n'est pas majoritaire*», poursuit Pierre-Yves Briand. Michel Gourinchas: «*Il y a un tel écart entre nos territoires que ce n'est pas possible de trouver un consensus.*» Résultat: les qua-

torze communes brandissent aujourd'hui la menace de quitter l'intercommunalité. «*On a tous voté lundi pour étudier cette possibilité*», confirme le maire de Châteaubernard. «*Juridiquement, c'est compliqué, mais on va regarder avec un cabinet, la faisabilité de la chose*», ajoute celui de Cognac. Plus «*optimiste sur l'avenir*», Véronique Marendat préfère croire que «*le préfet ne laissera*

pas faire ça». «*Je n'avais pas imaginé que les choses puissent être aussi fragiles*», reconnaît-elle toutefois, déjà tournée vers la reconstruction.

Sourisseau, «une candidature évidente»

«*Michel a mis toute son énergie depuis deux ans pour construire cette aggro, un projet d'avenir pour le territoire*», observe, de son côté, Jérôme Sourisseau, le vice-président en charge des finances. Mais contre toute attente, nous avons des difficultés financières à l'agglo. Ça exige de prendre des mesures difficiles, pour lesquelles les intérêts de Cognac sont opposés à ceux de l'agglo.» S'il ne veut pas confirmer – «*prématuré*», dit-il –, le maire de Bourg-Charente, conseiller départemental, serait candidat pour prendre la présidence. «*Sa candidature va émerger de façon évidente*», note Pierre-Yves Briand. Les vice-présidents ont aussi discuté de leur avenir, hier, après le départ de Michel Gourinchas. «*Je me pose des questions, je vais prendre le temps de la réflexion*», confie le maire de

DSC, les trois lettres qui fâchent

C'est elle qui aura conduit à l'explosion: la Dotation de solidarité communautaire. Issue de la fiscalité, elle était reversée à un niveau élevé dans les communes de l'ancienne CDC de Grand-Cognac... mais n'existait pas, par exemple, à Châteaubernard. Cette année, toute l'agglo en a profité au niveau le plus élevé. «*Une erreur collective. On aurait dû, dès le départ, lisser vers le haut ou vers le bas, sur plusieurs années comme on le fait avec les impôts*», admet Michel Gourinchas, quand Jérôme Sourisseau reconnaît aussi avoir sa part de responsabilité: «*Je l'ai plaidée, mais j'ai tout de suite dit qu'elle devrait diminuer de manière significative*». De 50 % sur trois ou six ans. C'est ce qu'il propose. C'est ce qui ne convient pas aux élus du Cognacais. «*On a proposé d'accepter la baisse pour cette année et de rediscuter pour l'année suivante*», précise Michel Gourinchas. Reculer pour mieux sauter. Le reste de Grand Cognac a refusé.

Châteaubernard, 9^e vice-président. Mais je ne vois pas comment Châteaubernard pourrait être absente de l'exécutif. Il faut qu'on tienne notre place.» La plupart des vice-présidents sont sur la même ligne. «*Il y a la volonté de garder cette équipe*», affirme Jérôme Sourisseau. Affirmant qu'elle ne briguera pas la présidence, Véronique Marendat aimerait garder son poste: «*J'aime ce que je fais au niveau économique*». «*J'ai toujours cru qu'on pouvait faire des choses ensemble. J'ai encore des choses à dire dans cette aggro*», ajoute Lilian Jousson. Aujourd'hui, le calendrier est serré: si la démission de Michel Gourinchas est validée demain vendredi par le préfet, l'élection du nouvel exécutif pourrait avoir lieu dès jeudi prochain. Une semaine plus tard, les élus devraient se retrouver pour définir les compétences, qui doivent être validées d'ici la fin de l'année.

Quelle place demain pour la ville-centre ?

Après la démission du président Gourinchas, la question se pose: Quelle place pour la ville-centre demain? «*Je ne peux pas imaginer que Cognac ne soit pas présente dans l'exécutif*», répond Jérôme Sourisseau. Véronique Marendat: «*Je ne vois pas comment l'agglo peut se développer sans Cognac*». Pourtant, la question inquiète au sein du conseil municipal. «*Le prochain président n'aura pas d'état d'âme à réduire la Dotation de solidarité drastiquement et rapidement, au détriment de la commune*», anticipe Émilie Richaud, dans l'opposition.

L'adjointe Marianne Reynaud craint aussi que des projets soient tacités. Mais se positionne: «*Si on me le propose, j'étudierai avec attention*», dit-elle, attendant de voir «*quelle gouvernance va nous être proposée*». Parmi les élus de la majorité siégeant à l'agglo, la tendance oscille entre combativité et inquiétude. «*La ville pèsera d'une manière ou d'une autre*», annonce l'adjoint Patrick Sedlacek. «*Michel [Gourinchas] en a encore sous le capot et défendra les intérêts de sa commune*», promet Danielle Jourzac (adjointe

au commerce). «*La perte d'influence est une vraie question, estime pour sa part, Romuald Carry, adjoint aux sports à la Ville. J'ai fait part à Michel de l'inquiétude des responsables sportifs, d'autant que les pistes de travail pour faire des économies sont connues: les subventions et la masse salariale. Si c'est pour faire ça, est-ce qu'il vaut mieux être dedans ou en dehors [de l'exécutif]? On est en train d'en discuter.*» La majorité municipale doit se retrouver lundi pour évoquer le sujet.

Elles & ils

■ Chantal Guelot

vient d'être nommée sous-préfète de l'arrondissement de Cognac (Repro CL). La décision a été publiée mardi au Journal officiel, par un décret du président de la République. Actuellement en poste à la direction des finances de la préfecture de police de Paris, Chantal Guelot a également été sous-préfète de Bar-sur-Aube (Aube) et de Belley, dans l'Ain. A Cognac, elle va remplacer Jean-Yves Le Merrer, parti à la retraite.



Foyer des jeunes travailleurs: le permis de construire déposé

Lundi, la ville de Cognac a enregistré une demande de permis du bailleur social Domofrance pour la construction d'une résidence pour jeunes travailleurs de 80 places, rue de l'Hôpital, sur le site de l'ancien établissement de santé.

C'est une nouvelle étape vers le retour d'une structure d'accueil destinée aux salariés âgés de moins de 30 ans, qui manque dans le Cognacais depuis la fermeture de l'ancien foyer des jeu-

nes travailleurs (FJT), l'an dernier. En octobre, l'État n'avait pas renouvelé l'agrément de l'association Cognac habitat jeunes, qui assurait la gestion du FJT.

En juin, l'agglo avait lancé un appel à projet pour la construction d'une résidence de 80 lits dans le futur «écoquartier» de l'ancien hôpital. En octobre, Domofrance avait été choisi pour construire cette «résidence habitat pour jeunes adultes», censée être achevée fin 2018 et ouvrir en 2019.

■ CHÂTEAUBERNARD

Permanences du Secours populaire en décembre. L'antenne du Secours populaire de Châteaubernard assure une permanence ouverte à tous, chaque vendredi du mois de décembre, de 14 heures à 17 heures, et le deuxième samedi de chaque mois de 10 heures à 12 heures, dans le local situé à la résidence du Hameau-des-Meuniers, rue Jean-et-Pierre-Bienassis. Contact au 06 80 40 36 87.

Bourse à l'enfance des parents d'élèves de la primaire et de la maternelle dimanche. L'association des parents des élèves des écoles Jules-Valles et de la maternelle de la Combe-des-Dames de Châteaubernard organise sa première bourse aux jouets et aux vêtements ce dimanche 10 décembre, de 9 h à 18 h, à la salle des Pierrières. Entrée gratuite.

Segonzac: l'association Raby-Barboteau revient dans la partie

Le tribunal administratif de Poitiers redonne la gestion de la maison de retraite à l'association. La commune et Philogeris étudient l'opportunité de faire appel.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

L'audience l'avait laissé présager. Mais la décision sonne comme un coup de tonnerre à Segonzac. Hier, le tribunal administratif de Poitiers a annulé le contrat qui a été conclu entre la commune et la société Philogeris pour la gestion de la maison de retraite Raby-Barboteau.

«Le tribunal a relevé que la commune ne pouvait pas recourir à la procédure de délégation de service public pour confier à la société Philogeris la gestion de cet établissement. Il a donc annulé le contrat conclu le 5 janvier 2017 avec cette société, qui était contesté par l'association.» Pour lui, «l'association étant seule titulaire de l'autorisation de l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Raby-Barboteau, c'est donc à bon droit que celle-ci lui a été renouvelée en 2017 par l'Agence régionale de santé et le conseil départemental de la Charente.»

Résultat: après avoir basculé entre les mains de Philogeris au 1^{er} février dernier, la gestion de la maison de retraite revient à l'association. Une décision qui sera effective au 1^{er} février 2018, le temps «d'organiser la reprise dans les conditions perturbant aussi peu que possible les personnes âgées et le personnel», précise encore le tribunal.

«Que les choses soient posées,



L'association doit reprendre la gestion de la maison de retraite Raby-Barboteau au 1^{er} février 2018.

Photo archives CL

c'est une satisfaction, commente Céline Besnard, la directrice de l'établissement. L'attente a créé de l'insécurité et de l'instabilité. Ce qu'on souhaite maintenant, c'est que les interlocuteurs aillent vers l'apaisement dans l'intérêt de tout le monde.»

Un appel à la société Philogeris et à la commune, qui ont toutes deux la possibilité de faire appel de la décision. «Nous devons analyser la décision de justice», indique Véronique Marendat, maire de Segonzac, qui devait contacter son avocate, hier soir, après avoir géré l'ur-

gence à l'agglomération (lire en page 18). Lors d'une réunion, récemment, les élus du conseil municipal «étaient plutôt pour faire appel». Dans un communiqué, Yann Reboulleau, le directeur de Philogeris, dit prendre acte des décisions du tribunal administratif. Il indique qu'«indépendamment des appréciations qui devront être portées sur les considérants qui ont conduit le tribunal administratif à prendre sa décision, et de l'opportunité ou non d'interjeter appel de cette décision, Philogeris s'attachera à préparer l'échéance

fixée au 1^{er} février prochain dans des conditions qui privilégient ce souci de bien-être des résidents de l'établissement.»

Il rappelle aussi que Philogeris a «été désignée comme gestionnaire de l'établissement à la suite d'une procédure concurrentielle à laquelle l'association Raby-Barboteau avait elle-même participé, ladite procédure ayant été lancée après que le conseil municipal de Segonzac ait été amené à prendre plusieurs délibérations dans ce sens, sans que le principe en soit remis en cause.»

Cet après-midi



Vendredi



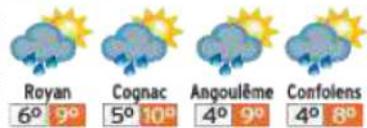
Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Pluvieux et venté, mais plus doux.

Le ciel gris est rapidement accompagné de pluies l'après-midi. Elles deviennent modérées en fin de journée et la nuit suivante. Vent de Sud modéré, venant Sud-Ouest assez fort l'après-midi sur la côte, avec des rafales jusqu'à 70 km/h sur les îles.

COGNAC (16)

Le président de Grand-Cognac démissionne



Michel Gourinchas. PHOTO PHM.

L'Agglo de Grand-Cognac est née en janvier 2017 de la fusion entre les communautés de communes de Cognac, Jarnac, Grande-Champagne et Châteauneuf-sur-Charente. Dans la première, la dotation de solidarité

Les agents de collège balaient l'externalisation

ÉCONOMIE Durant six mois, un prestataire privé va expérimenter le nettoyage de collèges

À partir du 1^{er} janvier, le nettoyage des locaux de dix collèges charentais va être confié à un prestataire privé, et non plus à des agents du Département, dans un souci notamment d'économie. Une mesure que les membres du personnel rejettent. Une vingtaine a manifesté son mécontentement devant le siège du Conseil départemental hier après-midi à l'appel de la CGT et FSU. Une délégation a été reçue par la vice-présidente Florence Péchevis. Elle a assuré de l'association des chefs d'établissements à cette réflexion. Les agents réclament aussi d'en faire parti. Ils voudraient également mener l'expérience avec une équipe mobile de remplacement de la fonction publique. Pour comparer.



L'appel émanait de la CGT et FSU Solidaires. PHOTO ANNE LACAUD

Martell aux viticulteurs : « Soyez confiants ! »

COGNAC Hier, le numéro 2 de la filière détaillait sa stratégie. « Notre succès passe par une véritable relation de confiance avec nos partenaires viticulteurs », a déclaré Pierre Joncourt

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Avec 2,1 millions de caisses de neuf litres vendues à travers le monde, une croissance de 5% en volume et de 6% en valeur (1), Martell se porte bien.

Le numéro 2 du cognac, propriété du groupe Pémol-Ricard, multiplie les innovations. Son cognac "non chill filtered" (traduisez non filtré à froid), son VS "single distillery" (référence à peine masquée à l'univers des malts) et son Blue Swift (un VSOP affiné dans d'anciens fûts de bourbon) ont été conçus pour étancher la soif de nouveauté de consommateurs toujours plus exigeants. Et cela séduit !

« Stratégie du challenger »

Hier, lors d'une conférence de presse à Cognac, Pierre Joncourt a cité tous ces produits, précisant que le nouveau VS arrivait en Europe, que NCF était prisé « dans le monde de la nuit en Asie » et que Blue Swift « décollait aux États-Unis ». Le directeur de l'activité cognac de l'entité Martell Mumm Perrier Jouët a précisé que la promotion de la marque bénéficiait

« d'investissements colossaux ». « Notre stratégie est celle d'un challenger un peu particulier, indépendant et vieux de 300 ans. J'aime ce mot, challenger. Il ne veut pas dire petit mais différent... »

Et pour mieux exprimer sa différence, Martell en a appelé hier à « une véritable relation de confiance avec [ses] partenaires viticulteurs ». Pierre Joncourt a précisé que les contrats avec les livreurs étaient tous « triennaux et glissants, avec tacite reconduction ». Il a enfin plaidé pour une « actualisation » du business plan de la filière. « Nous devons intégrer des indicateurs macroéconomiques à nos formules de calcul pour rendre les prévisions de croissance plus robustes, plus rationnelles. Ce travail doit être fait sereinement. Il faut mettre du rationnel dans nos débats. »

Pour mieux comprendre, décryptage : là où le numéro 1 Hennessy appelle à plus d'audace pour satisfaire les marchés, Martell ajoute « soyons confiants, nous y arriverons ».

(1) Chiffres extraits des résultats de l'exercice 2016-2017 du groupe Pémol-Ricard, publiés le 31 août 2017.



Pierre Joncourt, directeur de l'activité cognac de l'entité Martell Mumm Perrier Jouët. PHOTO ANNE LACALÉ

L'affaire Ryanair pourrait traîner en longueur

JUSTICE Hier, le Conseil d'État examinait le différend opposant la compagnie à bas coûts et les aéroports de Charente

Ce fut au départ, en 2010, un pacte gagnant-gagnant. Sept ans plus tard, le torchon brûle en le Syndicat mixte des aéroports de Charente (Smac) et la société Ryanair. Transféré par l'État en 2006, l'aéroport d'Angoulême misait sur un trafic de 200 000 passagers par an. Une estimation très ambitieuse qui a conduit le Smac à conclure un partenariat avec la compagnie Ryanair en 2008. En échange de liaisons régulières avec l'aéroport de Londres, la compagnie a reçu des aides du Smac. Des aides « illégales » selon Air France, qui a saisi la commission européenne pour dénoncer « des aides d'État incompatibles avec le marché intérieur ».

Une procédure complexe

La requête fut validée par le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers, qui a condamné Ryanair à payer une provision de 510 137 euros au Smac. Ordonnance confirmée par la cour administrative d'appel de Bordeaux en février de cette année et contestée hier par la compagnie aérienne, devant le Conseil d'État.

La procédure est rendue encore



En 2009 sur le tarmac de Briec-Champniers. ARCHIVES « SUD OUEST »

plus complexe par la rupture des contrats par Ryanair, qui demande un dédommagement pour le non-achèvement de la mission. Entretemps, le Smac a réclamé son dû par l'intermédiaire des tribunaux. Des dizaines et des dizaines de pages de mémoire plus tard, le rapporteur public a, en quelque sorte, simplifié le contentieux en estimant, hier, qu'un établissement public ne pouvait saisir le juge administratif pour obtenir une mesure qu'il avait lui-même les capacités de prendre. . .

En d'autres termes, le Smac pouvait parfaitement faire appliquer ses titres exécutoires de paiement émis à l'encontre de Ryanair. D'où la conclusion du magistrat parisien qui invite purement et simplement à l'annulation de l'ordonnance du tribunal administratif de Poitiers et de l'arrêt de la cour d'appel. Décision dans les prochaines semaines. Si le Conseil d'État suit le rapporteur public, l'affaire est loin d'être terminée !

ALP

CARTE GRISE

Un bug dans l'immatriculation des véhicules



Un problème technique empêche, depuis le 23 novembre, les professionnels de l'auto de délivrer des immatriculations provisoires. Le temps que cette défaillance soit corrigée, deux agents guident les usagers à l'accueil général de la préfecture de la Charente et cinq points numériques sont mis en place à Angoulême, Cognac et Confolens. PHOTO QUENTIN PETIT

Gourinchas démissionne, l'Agglo plonge dans la crise

GRAND-COGNAC

Le maire de Cognac lâche la présidence, faute d'accord sur la dotation de solidarité

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

Il a été au bout de sa logique. Hier matin, lors de la « conférence des présidents », qui réunit le bureau de Grand-Cognac, Michel Gourinchas a posé sa démission de la présidence de l'Agglomération. « On est sur une rupture entre l'ex-Grand-Cognac et les trois autres territoires (1). Cela me navre », déplore le maire de Cognac.

Il avait annoncé la couleur, jeudi dernier, lors de la « conférence des maires » de Grand-Cognac (notre édition de samedi). Le plan de réduction de la dotation de solidarité communautaire (DSC) le mettait dans une situation intenable. Mardi, il expliquait dans « Sud Ouest » qu'il ne pouvait, en tant que président de l'Agglomération, faire voter une mesure à laquelle il s'opposait en tant que maire de Cognac. Elle se traduit par une perte de 720 000 euros par an à terme pour la ville.

Le compromis retoqué

Les maires de l'ex-Grand-Cognac avançaient une solution transitoire. Ils étaient d'accord pour réduire la DSC en 2018 selon les montants définis dans le plan de redressement financier de l'Agglomération mais ils demandaient à prendre le temps de réajuster la copie pour les années suivantes. La rapidité de la baisse étrangle le budget de communes qui intègrent cette généreuse dotation



Michel Gourinchas était le premier président de l'Agglomération née en janvier 2017. AROH ANNE LACAUD

depuis la création de la Communauté de communes de Cognac en 1994, expliquent-ils. « J'ai proposé quelque chose qui était acceptable, ça n'a pas été accepté. Je laisse à d'autres le soin de trouver une solution », tranche Michel Gourinchas.

L'élan qui a permis de faire éclore l'Agglomération en quelques mois est brisé. « J'avais été élu avec plus de deux tiers des voix. Je représentais quelque chose qui pouvait faire consensus. J'ai reçu énormément de messages me disant de ne pas lâcher. À l'impossible, nul n'est tenu. Si quelque'un peut mieux faire en étant fédérateur de tout le territoire, bravo », poursuit le maire de Cognac.

Et maintenant ? Il faut d'abord attendre que la démission soit accep-

tée par le préfet. Si c'est le cas rapidement, le conseil communautaire programmé jeudi 14 décembre sera consacré à l'élection d'un nouveau président et des vice-présidents. « Je ne serai pas candidat à une vice-présidence. Le maire de Cognac ne sera pas dans l'exécutif », indique Michel Gourinchas.

Des questions

Il assure qu'il ne « cherche pas la castagne » et qu'il ne « fera rien pour bloquer quoi que ce soit ». Il se dit prêt à continuer à s'investir dans des dossiers comme le pôle des métiers du cognac. Mais aussi à « résister » si les intérêts de sa ville sont en jeu.

La ville-centre sera-t-elle représentée par un autre élu dans le futur exé-

cutif ? Qui se lancera à la présidence ? En coulisses, le nom de Jérôme Sourisseau émerge. L'intéressé réserve sa décision en attendant l'officialisation de la démission par le préfet. Le reste du bureau repartira-t-il malgré la fracture ouverte entre des maires de l'ex-Grand-Cognac et ceux des autres territoires ? L'Agglomération n'a pas de temps à perdre. D'énormes chantiers sont en cours, à commencer par la définition des compétences. « On pouvait s'en passer, de la crise », regrette Michel Gourinchas. L'ordre du jour initial du conseil du 14 décembre est reporté à un autre conseil déjà programmé le 21 décembre.

(1) Les intercommunalités de Jarnac, Grande-Champagne et Châteauneuf.

Un malaise latent depuis des mois



Pierre-Yves Briand ne cache pas sa colère. ARCHIVES ANNE LACALUD

RÉACTIONS Selon certains élus, l'ambiance s'était dégradée au sein de l'Agglo. La fracture est consommée entre l'ex-Grand-Cognac et le reste du territoire

« Je suis triste. Ce n'est pas le chemin qui était voulu. On a un bon projet d'Agglo, on y croit toujours même si on a des difficultés financières. Je rends hommage à Michel pour toute l'énergie qu'il a consacré à l'Agglo. Je comprends que la situation était compliquée pour lui en raison des intérêts divergents de sa commune et de l'Agglo. Je respecte sa décision », réagit Jérôme Sourisseau, vice-président en charge des finances à Grand-Cognac.

Le maire de Bourg-Charente ne veut pas en dire plus. Véronique Marendat et Jean-Paul Zucchi, qui présidaient les Communautés de communes de Grand-Champagne et de Châteauneuf-sur-Charente, n'ont pas donné suite à nos sollicitations. Pierre-Yves Briand, lui, n'hésite pas à

mettre les pieds dans le plat. « Nos collègues des autres communautés sont arrivés à leurs fins. Ils n'ont bougé sur aucune de nos demandes. Je leur en veux », fulmine le maire de Châteaubernard.

« Révélatrice d'un malaise »

Pour la suite, il parie pour une « continuité ». Vice-président en charge des transports, il s'interroge sur sa participation, tout en n'imaginant pas que sa commune ne soit pas représentée. « On n'a pas beaucoup le choix. Mais je pressens des conflits importants. L'antagonisme entre les communes du Cognçais et les autres perdurera. On a masqué nos divergences. Dès le début, on a bien vu que certains enviaient la richesse supposée de Grand-Cognac, sans se rendre

compte des charges qui pèsent sur une commune comme la mienne. »

Le malaise était latent autour de la gouvernance, du choix des compétences, des restrictions financières. La DSC « déraisonnablement » alignée sur le niveau de l'ex-Grand-Cognac pour 2017 a fait exploser l'agglomération en vol. « Depuis quelques mois, on travaille dans un très mauvais climat, c'est désagréable. Michel était découragé, désabusé. Ça a été le coup de grâce », constate Alain Riffaud. Le maire de Cherves-Richemont en arrive à regretter d'avoir soutenu les mérites de la fusion auprès de son Conseil municipal. « À 70 ans, cela m'emmerde d'en arriver là. Tout est remis en cause, le personnel est mal dans ses baskets. Cela va prendre du temps pour se remettre sur les rails. »

La maison de retraite change de main

L'information n'est pas une surprise, mais elle détonne dans la ville de Segonzac. L'association Raby-Barboteau va reprendre la gestion de la maison de retraite du même nom, pourtant confiée depuis février dernier à la société privée Philogeris. C'est ce qui ressort de deux décisions rendues hier matin par le tribunal administratif de Poitiers.

Il avait à statuer sur deux demandes. La première venait de l'association : elle contestait la délégation de service public (DSP) mise en place par la municipalité en 2016 pour choisir le gestionnaire de l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Ses arguments ont porté. Selon les juges, une maison de retraite n'est pas un service public. Dès lors, la mairie n'avait pas à engager une DSP.

Le contrat est annulé

L'autre demande constitue un nouvel échec pour Segonzac. La Ville sollicitait la justice pour invalider deux décisions de l'Agence régionale de santé (ARS) et du Conseil départemental. Ces deux entités avaient délivré une autorisation d'exercice à l'association, privant ainsi Philogeris, la société privée, de la capacité à recueillir les subventions publiques pour se payer. Une situation dénoncée à l'époque par Véronique Marendat, mais qui ne semble pas fondée en droit : la demande d'annulation des décisions de l'ARS et du Département a été refusée.



Le tribunal a invalidé le contrat passé entre Véronique Marendat et Yann Reboulleau, directeur de Philogeris. ARCHIVES J.G.

Ainsi, ces deux décisions emportent une conséquence : le contrat du 5 janvier 2016 liant la Ville et Philogeris est annulé. Mais le juge administratif a prévu une chose : cette rupture de contrat ne prendra effet qu'au 1^{er} février 2018, « pour permettre aux différentes parties concernées de prendre les mesures nécessaires ». On peut dire que le tribunal de Poitiers a bien saisi la tension qui règne dans le dossier. Il a rappelé aux parties « tout l'intérêt de rechercher rapidement, par la médiation, [des solutions visant à] éviter la cristallisation de prochaines difficultés. »

Vers un nouveau recours ?

Hier, « Sud Ouest » a contacté les principaux acteurs du dossier. Seul Philogeris a pu réagir avant le bouclage de cette édition, par le biais d'un communiqué de presse. « In-

dépendamment des appréciations qui devront être portées dans les prochaines semaines sur les considérants de droit et de fait qui ont conduit le tribunal administratif à prendre sa décision, et de l'opportunité ou non d'interjeter appel de cette décision, Philogeris s'attachera à préparer l'échéance fixée au 1^{er} février prochain dans des conditions qui privilégient ce souci de bien-être des résidents de l'établissement. »

Pour résumer, on sent que la société ne fera pas de difficulté pour céder la main, mais qu'elle ne renonce pas à contester la décision du tribunal. Si elle le faisait, ce serait une nouvelle attente pour les familles des 70 résidents et les 40 salariés, qui avaient en majorité montré leur soutien à l'association Raby-Barboteau. **Jonathan Guérin**